



DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments à usage principal d'habitation existants proposés à la vente en France Métropolitaine pour lesquels les quantités d'énergie sont évaluées sur la base de consommations estimées (consommation conventionnelle - logement 6.1).

N° de dossier : JS 1702-0201
N° ADEME (partiel ou/et complet) : 1713V1001096
Date de validité : 01/02/2027
Type de bâtiment : Habitation (parties privatives d'immeuble collectif d'habitation)
Année de construction : De 1948 à 1974
Surface habitable (m²) : 67.10
Date de création : 02/02/2017 **et de visite :** 02/02/2017

Nom du diagnostiqueur : SILVA José
N° de certification : CPID1 2102
Délicivré par : ICERT

Signature : *[Signature]*

EXPERTISES & DIAGNOSTICS
 SARL au capital de 7.000 €
 10131a Boulevard Vert Clos 13015 Marseille
 expertisesdiagnostics@gmail.com
 06.59.52.20.09 / 06.78.75.06.60
 RCS Marseille 791 473 150

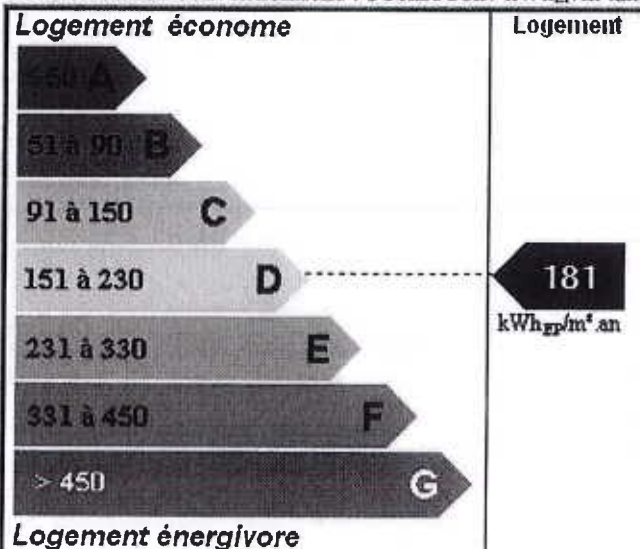
Désignation du bien :
Adresse : 1A Square Estaunié - avenue Jean Compadiéu - Bois Lemaître 13012 MARSEILLE
Étage : 13ème Etage **Numéro de lot(s) :** 119
Catégorie : 4 Pièces **Type :** Logements collectifs
Désignation du propriétaire (Désignation du propriétaire des installations communes, s'il y a lieu) :
Nom : Madame Hélène TROGNO **Adresse :**

Consommations annuelles par énergie

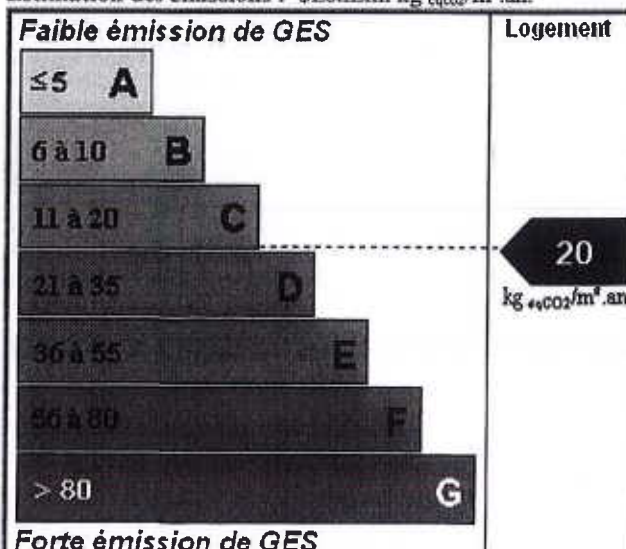
Obtenues par la méthode 3CL-DPE (V. 2012), estimées au logement, prix moyens des énergies indexés au 15 août 2015.

	Consommations en énergie finale	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	Détail par énergie et par usage en kWh _{EP}	Détail par usage en kWh _{EP}	(ETC abonnements compris)
Chauffage	3556 (Electricité)	9173 (Electricité)	512
Eau chaude sanitaire	2959 (Gaz)	2959 (Gaz)	251
Refroidissement			0
Consommations d'énergie pour les usages recensés	/	12132	939

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'ECS et le refroidissement
 Consommation conventionnelle : \$ConsoConv kWh_{EP}/m².an



Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'ECS et le refroidissement
 Estimation des émissions : \$EstiEmi kg_{éqCO2}/m².an



Descriptif sommaire du logement et de ses équipements
(voir descriptif plus complet dans la « fiche technique » ci-après)

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
Murs :	Système de chauffage :	Système de production d'ECS :
Murs en béton banché - Ep: 22.5 - Isolé: Non isolé	I - Installation de chauffage sans solaire - Type: Générateur à effet joule direct - Energie: Electricité	Chauffe bain au gaz à production instantanée avec veilleuse
Toiture :	Emetteurs :	Système de ventilation :
	Convecteur électrique NFC	Ventilation naturelle par conduit
Menuiseries :	Système de refroidissement :	
Porte en bois opaque pleine Portes-fenêtres battantes avec soubassement - Menuiserie Pvc Double vitrage Portes-fenêtres battantes sans soubassement - Menuiserie Pvc Double vitrage Portes-fenêtres battantes sans soubassement - Menuiserie Pvc Double vitrage Portes-fenêtres battantes sans soubassement - Menuiserie Pvc Double vitrage		
Plancher bas :	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :	
	Non	
Energies renouvelables :	Quantité d'énergie d'origine	KWh _{EP} /m ² .an
		0
Type d'équipements présents utilisant énergies renouvelable :		

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue

éventuellement d'installation solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Energie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc...). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic. Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Energie constate au niveau national.

Energies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat de 19°C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 ou 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température « Hors gel » fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Eteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes,
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit,
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes),
- Evitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques,..) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique/audiovisuel :

- Eteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Electroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres. Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition,...) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédits d'impôts,...). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle consommation conventionnelle	Effort d'investissement €	Economies ★	Rapidité du retour sur investissement ☀	Crédit d'impôts % (voir aussi votre centre des impôts local et/ou www.impots.gouv.fr)
Envisager une isolation par l'intérieur.	116	€€€	★★★★	**	30 % des dépenses TTC (subventions déduites) facturées et payées entre le 30/09/2015 et le 31/12/2016. Le montant des dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt est plafonné à 8000€ pour une personne seule et 16000€ pour un couple soumis à imposition commune. Somme majorée de 400€ par personne à charge. Dans la limite d'un plafond par m ² de 100€ TTC en cas de parois isolées par l'intérieur (R = 3,7 m ² K/W).

Légende Economies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
★ : moins de 100 € TTC/an ★★ : de 100 € à 200 € TTC/an ★★★ : de 200 à 300 € TTC/an ★★★★ : plus de 300 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC €€ : de 200 € à 1000 € TTC €€€ : de 1000 € à 5000 € TTC €€€€ : plus de 5000 € TTC	☀☀☀☀ : moins de 5 ans ☀☀☀ : de 5 à 10 ans ☀☀ : de 10 à 15 ans ☀ : plus de 15 ans

Commentaires :

Art. L. 134-3 – IV Le diagnostic de performance énergétique n'a qu'une valeur informative. L'acquéreur ou le locataire ne peut se prévaloir des informations contenues dans ce diagnostic à l'encontre du propriétaire.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! voir www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou www.developpement-durable.gouv.fr

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT Parc Edonia bât. G - rue de la Terre Victoria - 35760 SAINT GREGOIRE

Diagnostic de performance énergétique Fiche technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique. En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifié (diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr).

Données d'entrée et valeurs renseignées	
Département : BOUCHES DU RHONE	Nombre de logements du bâtiment (le cas échéant) : 1 Puissance électrique souscrite (le cas échéant) : Surface des capteurs photovoltaïques (m²) (le cas échéant) : Production d'électricité par une micro-éolienne (le cas échéant) : Ville réseau de chaleur (le cas échéant) : Nom du réseau :
Altitude (m) : 200	
Type de bâtiment : Habitation (parties privatives d'immeuble collectif d'habitation)	
Année de construction : De 1948 à 1974	
Surface habitable (m²) : 67.10	
Hauteur moyenne sous plafond (m) : 2.49	

Locaux non chauffés								
Nom	Type	Surface sol	Surface mur	Surface plafond	Surface totale	Local isolé	Surf./local chauffé	Local chauffé isolé
Local 1	Circulations communes sans ouverture directe sur l'extérieur	15.5	74.6	15.5	105.6	Non	47	Non

Planchers bas										
Surface (m²)	Type	Isolé	Épaisseur isol. (cm)	Année des travaux d'isol.	Périmètre plancher (m)	Type isolation	Inertie lourde	Locaux non chauffés/Mitoyenneté	Surface (m²)	Isolé

Planchers haut										
Surface (m²)	Type	Type toiture	Isolé	Épaisseur isol. (cm)	Année travaux d'isol.	Type isolation	Inertie lourde	Locaux non chauffés/Mitoyenneté	Surface (m²)	Isolé

Murs										
Surface (m²)	Type	Épaisseur (cm)	Isolé	Épaisseur isol. (cm)	Année Travaux d'isolation	Type isolation	Inertie lourde	Locaux non chauffés/Mitoyenneté	Surface (m²)	Isolé
45.12	Murs en béton banché	22.5	Non			Non isolé	Oui			

Portes								
Surface (m²)	Type de porte	Largeur dormant	Localisation menuiserie	Retour isolant	Mur affilié	Local non chauffés/Mitoyenneté	Surface (m²)	Isolé
1.83	Porte en bois opaque pleine	5	Au nu intérieur	Sans retour	Mur 1 - Murs en béton banché	Local 1	47	Non

Fenêtres	
----------	--

Surf. (m²)	Menuiserie	Larg. dormant	Local. Menuiserie	Retour isolant	Type paroi	Etanch. (joint)	Type vitrage	Angle	Ep. lame	Remplissage	Fermetures	Orient.
2.70	Menuiserie Pvc	5	Au nu intérieur	Sans retour	Portes-fenêtres battantes avec soubassement	Avec	Double vitrage	Vertical	16	Air sec		Est
2.70	Menuiserie Pvc	5	Au nu intérieur	Sans retour	Portes-fenêtres battantes sans soubassement	Avec	Double vitrage	Vertical	16	Air sec	Jalousie accordéon	Est
2.70	Menuiserie Pvc	5	Au nu intérieur	Sans retour	Portes-fenêtres battantes sans soubassement	Avec	Double vitrage	Vertical	16	Air sec	Jalousie accordéon	Est
2.70	Menuiserie Pvc	5	Au nu intérieur	Sans retour	Portes-fenêtres battantes sans soubassement	Avec	Double vitrage	Vertical	16	Air sec	Jalousie accordéon	Sud
2.70	Menuiserie Pvc	5	Au nu intérieur	Sans retour	Portes-fenêtres battantes sans soubassement	Avec	Double vitrage	Vertical	16	Air sec	Jalousie accordéon	Sud
2.70	Menuiserie Pvc	5	Au nu intérieur	Sans retour	Portes-fenêtres battantes sans soubassement	Avec	Double vitrage	Vertical	16	Air sec	Jalousie accordéon	Sud
2.70	Menuiserie Pvc	5	Au nu intérieur	Sans retour	Portes-fenêtres battantes sans soubassement	Avec	Double vitrage	Vertical	16	Air sec	Jalousie accordéon	Sud

Fenêtres (suite)

Masques proches	Avancée	Rapport Balcon/Baie	Obstacle d'environnement	Hauteur angle (°)	Mur affilié	Simple/Doublé	Locaux non chauffés/mitoyenneté	Surface (m²)	Isolé
Aucun			Aucun		Mur 1 - Murs en béton banché	Simple			
Aucun			Aucun		Mur 1 - Murs en béton banché	Simple			
Aucun			Aucun		Mur 1 - Murs en béton banché	Simple			
Aucun			Aucun		Mur 1 - Murs en béton banché	Simple			
Aucun			Aucun		Mur 1 - Murs en béton banché	Simple			
Aucun			Aucun		Mur 1 - Murs en béton banché	Simple			
Aucun			Aucun		Mur 1 - Murs en béton banché	Simple			

Ponts thermiques

N° de mur	Autre partie	Longueur PT (m)
Mur 1 - Murs en béton banché		5.15
Mur 1 - Murs en béton banché	Porte 1 - Porte en bois opaque pleine	5.85
Mur 1 - Murs en béton banché	Fenêtre 1 - Menuiserie Pvc	5.85
Mur 1 - Murs en béton banché	Fenêtre 2 - Menuiserie Pvc	5.85
Mur 1 - Murs en béton banché	Fenêtre 3 - Menuiserie Pvc	5.85

Mur 1 - Murs en béton banché	Fenêtre 4 - Menuiserie Pvc	5.85
Mur 1 - Murs en béton banché	Fenêtre 5 - Menuiserie Pvc	5.85
Mur 1 - Murs en béton banché	Fenêtre 6 - Menuiserie Pvc	5.85
Mur 1 - Murs en béton banché	Fenêtre 7 - Menuiserie Pvc	5.85
Mur 1 - Murs en béton banché	Plancher intermédiaire	9.2
Mur 1 - Murs en béton banché	Plancher intermédiaire	9.2

Renouvellement d'air							
Renouvellement d'air par			Fenêtres sans joint et cheminée sans trappe	Fenêtres sans joint ou cheminée sans trappe	Autres cas	% fenêtre avec joint	
Ventilation naturelle par conduit					X	100	

Facteur d'intermittence	Chauffage	
Equipement d'intermittence	Régulation pièce par pièce	
Absent	Avec	Système
		Radiateurs

Chauffages							
Surface (m ²)	Type générateur	Energie	Température	Année	Chaudière bois	Puissance nominale (Kw)	Régulation
67.10	Générateur à effet joule direct	Electricité					Régulation Convecteur électrique NFC

Chauffages (suite)			
Type d'émetteur	Type de distribution	Volume hab.	Nbre radiateur gaz
Convecteur électrique NFC	Pas de réseau de distribution		

Ecs							
Type de production	Type d'installation	Localisation	Volume du ballon (en litre)	Energie	Fonctionnement	Type de chaudière	Ancienneté
Chauffe bain au gaz à production instantanée avec veilleuse	Individuelle	En volume habitable et pièces alimentées contiguës		Gaz			21

Ecs (suite)		
Solaire	Ancienneté	Air
Aucun		

Climatisations - Refroidissements

% de surface climatisée	Ou surface en (m ²)	Etage en immeuble	Type de climatisation

Explications personnalisées sur les éléments pouvant mener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble			
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Appartement avec systèmes individuels de chauffage et de production d'ECS ou collectifs et équipés de comptages individuels	Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel		
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X			X		X	X

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique performance énergétique www.ademe.fr